

Journée PlasticsEurope et SFIP – jeudi 26 janvier 2012, à Paris

« Les plastiques et les questions santé : comment répondre aux interrogations de la société ? »

Cette nouvelle journée, organisée annuellement par PlasticsEurope et la SFIP, avait pour objectif d'apporter des réponses aux accusations sans cesse croissantes, adressées aux plastiques vis-à-vis de la santé des utilisateurs. Dans ce contexte, de quels atouts notre industrie peut-elle se prévaloir pour répondre à ces préoccupations : réglementations, principe de différenciation entre le danger et le risque, nécessaire prise en compte de la balance bénéfique/risque ?

Environ 70 personnes ont participé à ce colloque où, après une présentation de la SFIP et de PlasticsEurope (respectivement par Messieurs **Philippe Girard** – Président de la SFIP et **Michel Loubry** – Directeur Région Ouest Europe de PlasticsEurope), dix conférences ont été présentées et animées par des séances questions/réponses.

Fabrice ALEXANDRE & Vincent GAGNEUR – Communication & Institutions : Montée des préoccupations environnementales et sanitaires.

Cette présentation a montré l'évolution des attentes des citoyens et des consommateurs : passage d'une problématique pollution/valorisation vers des préoccupations « santé environnementale ». Celles-ci devenues centrales dans le débat public sont largement relayées par les médias et génèrent une forte activité parlementaire. Elles donnent lieu à des avis évolutifs et contradictoires, voire divergents, du gouvernement, des autorités sanitaires et de la commission européenne. Les pouvoirs publics, face à cette situation politique à risque, hésitent entre prudence, responsabilité et précaution. Dans un tel contexte, les industriels doivent rester à leur place, ne pas prendre position sur les dangers, informer techniquement, faire savoir les contraintes industrielles (délais, substitutions) et connaître les préoccupations des consommateurs. Ils doivent construire et porter un discours audible, crédible et responsable.

Dominique GOMBERT – ANSES : Quelle évaluation des risques pour les perturbateurs endocriniens ?

Après une présentation de l'ANSES, il est rappelé comment se fait l'évaluation des risques, comment sont conduites les expertises sanitaires (transparence et indépendance) par des Comités d'Experts Spécialisés –CES- et ce qu'est un perturbateur endocrinien. L'étude du PBA est décrite en détails : groupe de travail, méthodologie basée sur des rapports d'expertise, des publications académiques, publication par l'ANSES de deux rapports sur les effets sanitaires homme/animal et sur les usages du BPA. Deux rapports complémentaires paraîtront en avril (bilan des contributions de la filière d'utilisation : dangers et substituts) et en septembre (évaluation des risques).

Alors que les travaux d'évaluation des risques se poursuivent, l'Agence a lancé un appel à contributions pour consultation de la communauté scientifique et des parties prenantes sur ses premières conclusions et transmission d'informations sur les substituts potentiels et leur innocuité.

Questions / Réponses : les thèmes débattus ont concerné :

- *La communication des industriels : face à la psychose vis-à-vis des plastiques et leur complexité d'emploi et de composition, il est nécessaire que les industriels soient proactifs sur l'utilisation des plastiques : expliquent et montrent la complexité mais sans générer d'inquiétude.*
- *La place des toxicologues industriels dans le débat public.*

Hervé MILLET – PlasticsEurope Région Ouest Europe : REACH, une réglementation déjà exigeante.

Présentation de REACH, qui est devenu le règlement de référence pour la plupart des substances chimiques, de ses objectifs, de son périmètre, de ses processus et des scénarios d'exposition pour les additifs. REACH, complété par toutes les législations spécifiques à leur utilisation dans des produits, répond au souci de sécurité sanitaire.

Présentation de PESTOOL : un outil d'aide à la production des scénarios d'exposition lors de l'enregistrement d'une substance et à l'évaluation des risques. PESTOOL permettra aux producteurs d'adjoindre ces scénarios d'exposition aux FDS.

Après une présentation de l'état d'avancement de REACH et des programmes d'évaluation des substances en cours, il est conclu que REACH permet la constitution progressive d'une base de données unique qui doit permettre une grande transparence/connaissance sur les dangers et les risques des substances pour les travailleurs et les citoyens et une gestion plus efficace des risques liés aux produits chimiques.

Philippe ROLLAND – Renault : Substances, santé et matériaux : la politique d'un constructeur automobile.

Pour répondre aux attentes sociétales des consommateurs et des pouvoirs politiques, Renault déploie une démarche substance qui s'inscrit dans un plan « Environnement – Santé », pour ses employés, ses clients et les citoyens. Il s'agit d'une volonté affirmée de maîtriser les risques, d'accélérer la suppression des substances les plus préoccupantes (anticiper REACH et les réglementations relatives aux émissions des matériaux dans l'habitacle). Les interactions et les conséquences de REACH avec les métiers de l'automobile se situent au niveau du cycle de conception (voire de re-conception) et des risques de rupture d'approvisionnement pour les véhicules en série. Elles peuvent être aussi une opportunité pour rationaliser les composants. Les outils et la méthodologie d'anticipation, sont décrits dont la base IMDS (International Material Data System). Réussir le challenge de la substitution anticipée, c'est minimiser l'impact économique et avoir une organisation permettant de partager avec les fournisseurs les connaissances des problèmes ainsi que les meilleures solutions.

Questions / Réponses : les thèmes débattus ont concerné :

- *Le rôle respectif d'IMDS et des FDS,*
- *Le risque par Renault d'utiliser, dans sa démarche d'anticipation, des substances de remplacement non encore évaluées par REACH.*

Benoît LEFEBVRE – Elipso : La réglementation européenne des plastiques en contact alimentaire : une garantie élevée de sécurité.

La réglementation sur les plastiques est très protectrice par rapport à la sécurité sanitaire, en particulier grâce à la réglementation 10/2011 dite PIM (Plastic Implementation Measure) : liste unique de substances – liste positive – dont le contenu est largement détaillé. D'autres exemples de réglementations sont décrits : matériaux recyclés, matériaux actifs et intelligents (aussi liste positive). Par ailleurs, des guides de bonnes pratiques sectorielles existent. Les plastiques sont pionniers pour la sécurité sanitaire et beaucoup de crises sanitaires dans le contact alimentaire affectent des matériaux non-plastiques. Afin d'anticiper le futur de la sécurité sanitaire pour le consommateur, la méthode MATRIX est en développement pour modéliser les risques. De plus, une source d'informations nombreuses est disponible sur le portail de la commission européenne et de gros efforts sont faits également au niveau de toute la chaîne de valeur des industries plastiques.

Daniel RIBERA – Bio-tox : Quelles nouvelles pistes pour l'évaluation des risques des emballages ? Revue des programmes de R&D.

Il est rappelé que la réglementation cadre actuelle sur les emballages, au contact des aliments, précise que ceux-ci ne doivent pas céder à l'aliment des substances créant un danger (mais quels effets ? et comment évaluer la toxicité?). Il y a une carence d'information dans la réglementation. Il est mentionné que les biotests (rappel des définitions et description) sont des outils simples, peu coûteux et utilisables depuis de nombreuses années pour évaluer les dangers. Sont présentés ensuite : les projets Biosafe (papier-carton), Endoceval (perspectives et limites des méthodes originales d'évaluation de la perturbation endocrinienne : application à la caractérisation des migrants des vernis alimentaires) et Ecopack (fin de vie des emballages compostables : évaluer que le compost issu d'emballages souillés ne présente pas de danger pour les opérateurs et l'environnement). Dans ces projets, les biotests existants seront largement utilisés pour évaluer les effets à faibles doses et sur les mélanges et les dangers sur le produit fini.

Questions / Réponses : les thèmes débattus ont concerné :

- *la demande d'informations complémentaires sur MATRIX,*
- *la problématique de l'évaluation de la migration des produits dangereux, ailleurs que dans les emballages.*

François MAUPETIT – CSTB : La problématique croissante de la qualité de l'air intérieur.

L'air intérieur (90% de l'air respiré) est plus pollué que l'air extérieur. Dans cet exposé les points suivants sont présentés :

Les choix pour une bonne Qualité de l'Air Intérieur (QAI),

Les impacts des produits sur la QAI et le contrôle des sources (matériaux de construction),

Les méthodes de caractérisation des émissions (série des normes ISO 1600),

Les protocoles AFSSET (2009) d'évaluation des émissions des matériaux (150 composés mesurés),

Les labels nombreux et variés européens (sauf en France) qui sont en cours d'harmonisation,

Les lois Grenelle 1 et 2 (2010-2011) qui demandent un étiquetage obligatoire (janvier 2012) des produits de décoration et de construction sur leurs émissions de polluants volatils et l'interdiction des substances CMR (4 produits),

La description de l'étiquetage et sa signification (10 substances concernées).

En conclusion, la QAI est un équilibre entre air extérieur, sources de pollution intérieures, conditions d'aération et rôle des usagers. A noter que les bâtiments BBC seront à surveiller ainsi que le manque d'information sur les caractéristiques sanitaires des matériaux et de leurs performances.

Maggie SAYKALI – ECPI : Les phtalates : quelles réponses face à leur mise en cause ?

Cet exposé a pour objectif d'expliquer et de dissiper les mythes véhiculés à propos des phtalates. Après une présentation de l'ECPI (Conseil Européen des Plastifiants et Intermédiaires), des données générales sur les plastifiants sont communiquées. Sont décrits ensuite : la composition et les utilisations des phtalates (en particulier dans le cas du PVC) et les risques ou non-risques d'émission lorsqu'ils sont en mélange dans les matériaux. Il est important de bien distinguer les différents phtalates et de bien connaître leurs utilisations. Ensuite, est exposé le lien phtalates / santé humaine : classification, étiquetage, perturbateurs endocriniens ou non et évaluations suivant REACH (cas des phtalates à chaînes courtes – 3 à 6 carbones – DEHP, BBP, DBP, DIBP et des phtalates à chaînes longues - > à 7 carbones). Enfin la stratégie de communication de l'EPCI est présentée.

Michel FONTAINE – CNE : Emballages en plastique et santé : quelle communication ?

Après une présentation du Conseil National de l'Emballage (CNE), le rôle de l'emballage est rappelé : 40% d'utilisation des plastiques, accompagnement du consommateur (où il veut, quand il veut), démocratisation, conservation, support d'informations, de conseils d'utilisation et de l'image de marque des produits. Au niveau de la communication, on ne vend pas un emballage, on vend un produit. L'emballage, dont on ne vante pas suffisamment les qualités, ne devient important que s'il crée une distorsion de concurrence. La communication positive est primordiale dans le contexte actuel où la santé, particulièrement celle des enfants, devient le principal levier d'achat des produits respectueux de l'environnement et où il existe une forte défiance vis à vis des pouvoirs publics. Une communication à trois niveaux est recommandée : 1/ Inter filière : anticiper les problèmes (les donneurs d'ordre ne veulent pas de substances risquant de devenir préoccupantes), 2/ Vers les parties prenantes : être positif, rappeler ses intérêts : évite le gaspillage, préserve les ressources, sécurise l'hygiène et la santé, obéit à une réglementation fixée par les autorités sanitaires. , 3/ Grand public : être sincère.

En conclusion : si on ne communique pas, on prend du retard.

Patrick LEVY – Médecin conseil UIC : Substitution : approche volontaire ou démarche forcée ?

Longtemps restée dans une position de retrait, la chimie doit aujourd'hui se positionner dans son environnement réglementaire, social et sociétal. Aussi, l'IUC national a initié une réflexion sur le sujet (voir le rapport – février 2010- de la commission Santé-Environnement, repris par le CEFIC et l'ICCA). Les deux processus de substitution (soit porté par la chaîne de valeur, soit régi par les obligations réglementaires) sont décrits. Des dérives peuvent exister. Les actions à mener pour agir sur les éléments clé à l'origine de celles-ci sont détaillées. La situation actuelle doit être améliorée. Des pistes sont proposées : un cadre réglementaire clair, des initiatives volontaires de l'industrie, des données scientifiques fondées sur la notion de risque (ratio bénéfice/risque), une hiérarchisation des priorités, une sécurité des solutions de substitution, un repérage et une traçabilité dans la supply chain. En résumé, la substitution est d'une grande complexité scientifique, technique et réglementaire. Elle doit être un outil opérationnel de maîtrise des risques en sortant de la logique conceptuelle et politique. Pour être audible et crédible, la chimie doit poursuivre dans la voie de l'ouverture vers ses clients, les partenaires sociaux, la société et les autorités.

Questions / Réponses : les thèmes débattus ont concerné :

- *La qualité de l'air intérieur : méthodes pour mesurer les CMR, le traitement préalable des échantillons dans les méthodes d'essai, l'impact des fumées des cheminées intérieures,*
- *Phtalates : avancement des travaux sur les plastifiants bio-sourcés : impacts et performances.*